

EXTRAIT DE DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GATINE

2 Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

**décision :
B_2024_34_2C**

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 18 novembre à 14 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion siège social à Champdeniers, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 9

Date de convocation du : 12 Novembre 2024

Présents : 6

Titulaires : Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame MICOU Corine, Monsieur JEANNOT Philippe, Monsieur ATTOU Yves

Votants : 6

Absent(s) :

**Objet : Finances Budget
annexe Sictom DM1**

Excusé(s) : Monsieur OLIVIER Pascal, Madame CHAUSSERAY Francine, Madame SAUZE Magalie

Secrétaire de Séance : Madame Danielle TAVERNEAU

VU la création d'une régie dotée de la simple autonomie financière au 1er janvier 2019 chargée de l'exploitation du service collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés dénommée SICTOM ;
VU les statuts en date du 18 décembre 2018 et notamment l'article 4 relatif au vote du budget par le conseil communautaire, de la Régie SICTOM ;
VU la délibération n°D2024_3_7 du Conseil communautaire en date du 19 mars 2024 relatif au vote du budget primitif ;
VU la décision n°B2024_28_2 du Bureau communautaire en date du 23 septembre 2024 relative à la décision modificative n°1 portant ajustements budgétaires

Considérant qu'une rectification est nécessaire au niveau des dépenses de la section de fonctionnement et au niveau des recettes de la section d'investissement du budget primitif, afin d'opérer des ajustements, comme suit :

Section de fonctionnement dépenses :

imputation	libellé	Montant- crédits- ouverts- avant-DM-	Décision- modificative	Montant-des- Crédits- après-DM-
011-6063	Fournitures d'entretien	35°000,00	25°000,00	60°000,00
011-6068	Autres matières et fournitures	0	8°200,00	8°200,00
011-611	Sous-traitance générale	768°864,00	115°000,00	883°864,00
011-61551	Matériel roulant	62°000,00	15°000,00	77°000,00
011-627	Services bancaires et assimilés	1°000,00	1°500,00	2°500,00
65-6512	Droits d'utilisation - informatique		2°160,00	2°160,00
65-6542	Créances éteintes	0	2°536,72	2°536,72
042-6811	Amortissements	169°000,00	4°000,00	173°000,00
67-678	autres charges exceptionnelles	594°980,60	-173°396,72	421°583,88
	Total dépenses		0.00	

Section d'investissement recettes :

imputation	libellé	Montant- crédits- ouverts- avant-DM	Décision- modificative	Montant-des- Crédits- après-DM
040-28135	Installations générales, agencement.	22°926,65	1°318,07	24°244,72
040-28138	Autres constructions	19°124,56	175,44	19°300,00
040-28154	Matériel industriel	47°085,71	1°214,29	48°300,00
040-28155	Outillage industriel	320,40	209,64	530,04
040-28183	Matériel de bureau et informatique	857,44	1°082,56	1°940,00
10-10222	FCTVA	60°000,00	-4°000,00	56°000,00
	Total recettes		0,00	

Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire **DECIDE à l'unanimité** :

- **D'Abroger** la décision n°B2024_28_2 du Bureau communautaire en date du 23 septembre 2024 relative à la décision modificative n°1 portant ajustements budgétaires,
- **D'Approuver** les modifications budgétaires telles que proposées ci-dessus,
- **D'Autoriser** le président à signer tous les documents liés à la présente délibération,

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Le Secrétaire de séance
Danielle TAVERNEAU



La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication, notification.

Emis le 18/11/2024
Publié le 27/11/2024
Transmis en sous-préfecture le 27/11/2024

Fait et délibéré, les jour,
mois et an ci-dessus.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

